



République Française

Département du Val d'Oise
CCAS de la commune de Survilliers

DELIBÉRATION N°02-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, dix-neuf mars (19/03/2025)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme la Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse Guilbert, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient	Maryse GUILBERT	Laurine MARI	Muriel VERCRUYSEN
Présents :	Jean-Jacques BIZERAY	Laetitia ALAPHILIPPE	Nelly GICQUEL
(6)			

Absents représentés : Adeline ROLDAO-MARTINS, donne pouvoir à Madame GUILBERT
Micheline THERESE, donne pouvoir à Madame VERCRUYSEN
Denise HOF, donne pouvoir à Madame GICQUEL

Absents non représentés : Madame Annie PANNIER, Madame Nadine RACAULT

Secrétaire de séance : Madame Muriel VERCRUYSEN

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Après l'expose du Rapport d'Orientation budgétaire 2025, n'ayant pas donné lieu à des questions particulières, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

ARTICLE 1 :

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à cette présente délibération et en faisant partie intégrante.

Il reprend notamment le rappel de l'année 2024 et des années précédentes, les dépenses à caractère social et les orientations budgétaires 2025 telles que :

- La continuité des actions de lutte contre l'exclusion et la sédentarité par la poursuite des repas mensuels, des goûters et des sorties,
- La mise en place des ateliers visant la sensibilisation aux bonnes pratiques et le maintien des personnes à domicile,
- La mise en place du MINIBUS,
- La poursuite de la mise à jour du registre nominatif.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Pour Copie Conforme,

La Présidente du CCAS

Adeline ROLDAO-MARTINS





République Française

Département du Val d'Oise
CCAS de la commune de Survilliers

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

NOTE D'INFORMATIONS

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Conformément à l'obligation légale citée à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, tout CCAS d'une commune de plus de 3 500 habitants est astreint à la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales : le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Ce rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

Rappel de l'année 2024

Le budget **primitif** 2024 du CCAS se composait comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : **116 580 €**
Recettes : **116 580 €**
- Investissement : Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, l'évolution du budget du CCAS depuis 2020.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement prévues	57 806,56	106 905,00	128 500,00	105 400,00	116 580,00
Dépenses de fonctionnement réalisées	17 325,56	55 157,54	72 182,40	73 876,10	81 904,89
Charges de personnel réalisées	0	0	0	0	0

Recettes de fonctionnement en €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement réalisées	47.806.56	42.592.30	116.972,59	99865,99	77 604,97
<i>Dont Subvention communale</i>	15 000,00	10 000,00	35 000,00	0	25 839,77
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	42 806,56	30 481,00	17 915,66	44 790,16	25 839,77

Dans la continuité de l'année précédente, en 2024 l'engouement pour les repas mensuels, les goûters et les sorties est toujours aussi vif.

Plus généralement, les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 sont réparties de la manière suivante :

- Les charges à caractère général (repas mensuels, colis de Noël, traiteurs, portages repas à domicile, animations seniors, politique handicap...) : **78 884,89 €**.
- Dépenses à caractère social (aides du conseil d'administration, secours d'urgence, bons alimentaires...) : **3 020 €**

Charges de personnel (rémunération, assurance statutaire et frais de médecine préventive) : 0 € (prises en charge par la ville, avec un agent mis à disposition à raison d'un ETP)

Les orientations budgétaires 2025

En 2025, l'économie mondiale continue de faire face à des défis importants. Selon une étude de l'IMF (le FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL) L'inflation globale devrait ralentir sur les deux prochaines années.

Cependant, des incertitudes persistent, notamment en raison des perturbations économiques causées par les politiques publiques et les conflits géopolitiques. Un équilibre doit être trouvé entre la lutte contre l'inflation et le soutien à l'activité économique réelle.

Les mesures budgétaires prises pour soutenir les ménages et limiter les hausses de prix restent cruciales, mais les défis économiques demeurent.

- Pour 2025, afin de continuer les actions de lutte contre l'exclusion et la sédentarité, le CCAS fait perdurer les sorties et activités à destination des Seniors :
 - Le CCAS envisage d'organiser deux grandes sorties sur l'année 2025. Courant juin la visite de Notre Dame de Paris et en période hivernale la visite du marché de Noël d'Amiens. Comme cela a été fait l'année passée, nous souhaitons renouveler la possibilité de paiement en plusieurs fois afin de laisser l'opportunité à l'ensemble des seniors de pouvoir y participer. Les modalités sont à définir pour l'ensemble des sorties nécessitant l'échelonnement du paiement.
 - Les moments conviviaux autour de gouters et repas mensuels seront mis à l'honneur de façon mensuel, avec à chaque fois un thème en rapport avec le mois en cours.
 - De nouveaux ateliers sont proposés aux seniors dès le mois de mars. La thématique visée est la sensibilisation aux bonnes pratiques et le maintien des personnes à domicile. Cette action est engagée avec le PRIF (Equilibre en mouvement, Vitalité).
- Dans la continuité des actions souhaitées en 2024, le projet « MINIBUS » est actuellement en cours d'étude. Il servira notamment à aider nos seniors les plus isolés et les moins mobiles à se déplacer intra-muros. Le service sera payant à hauteur de 2,50 € par trajet (soit l'aller-retour), il se fera sur réservation. Le véhicule étant de 6 places (sans compter le conducteur), les trajets seront définis par un planning qui sera porté à la connaissance des seniors en temps voulu. A ce stade : Leclerc, Lidl, Cimetière, Radiologie, Senlis.
Ce service sera effectif pour Septembre 2025. (Attention, il est à noter que « le minibus » n'est pas exclusivement réservé aux Seniors, il pourra également être utilisé par d'autres services de la Mairie).
- Concerné par la population fragile, le CCAS continue la mise à jour du registre nominatif dans le cadre de sa lutte contre l'isolement.
Dans cette dynamique, le CCAS souhaite engager à nouveau les membres de la Commission Seniors pour diviser la liste des membres du registre et pouvoir passer des appels, se rendre en visite lors des événements sanitaires et des épisodes de « grand froid » ou « caniculaires ».

Section de fonctionnement :

Cette année aura permis au CCAS de dégager un excédent budgétaire **21 539,85€**

➤ Les dépenses à caractère social :

Pour ce qui concerne les dépenses à caractère social, le poste de dépenses s'élevait à 15.000€ en 2024 (avec 5000€ pour les bons alimentaires, nous conservons le tarif de 50€ qui de façon tout à fait extraordinaire pourrait être majoré à 80€, en fonction des difficultés et de la composition familiale).

- Le nombre de bénéficiaires des portages à domicile fluctuant selon les mois entre 21 à 25 personnes prises en charges (Senior et ou personne bénéficiant d'une reconnaissance MDPH).

Le CCAS continue sa communication autour du portage des repas et des aides du Conseil Départemental pour 2025.

Recettes de fonctionnement :

Cette année 2024 a permis au CCAS de dégager un excédent, rendu possible grâce aux recettes réelles perçues par la tarification des portages à domicile, de la gym douce et des repas mensuels, sans omettre la subvention ville.

La subvention d'équilibre de la Ville devrait se situer autour de 43 730€ pour 2025, tenant compte de l'excédent 2024.